



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25043113

SOCIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

8 FÉV 2025

SOCIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

Greffe

N° d'entreprise : 0712 683 645

Nom

(en entier) : **MERBRAINE EQUILIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Drève Richelle 161/D (Bte. 19), à 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : **DEMISSION - NOMINATION ADMINISTRATEUR**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 février 2025 :

[...]

4.1. DÉMISSION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M&P Properties srl, représentée par Luc Parmentier, en sa qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 11 décembre 2024 et décide de lui accorder décharge provisoire pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

4.2. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de nommer, pour une durée de six exercices avec effet au 22 janvier 2025, l'administrateur suivant : HEWIMA SRL, dont le siège est situé à 1180 Uccle, rue Lincoln n° 18, RPM Bruxelles, enregistrée à la BCE sous le numéro 0686.884.120, représentée par Monsieur Guillaume Beuscart.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

L'assemblée décide que le mandat est exercé à titre gratuit sauf décision contraire.

4.3. PROCURATIONS

Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à Guillaume Hellebaut et Jean-Mathieu Jonet, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.

[...]

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 mars 2025 :

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA GESTION JOURNALIÈRE – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Suite au récent changement dans l'administration de la S.A EQUILIS BELGIUM, le collège d'administrateurs décide de confier, à compter de ce jour, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à HEWIMA SRL, dont le siège est situé à 1180 Uccle, rue Lincoln n° 18, RPM Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0686.884.120, dont le représentant permanent est Monsieur Guillaume Beuscart.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Tant que cette dernière exercera également des fonctions d'administrateur, celle-ci portera le titre d'administrateur-délégué.

Afin de faciliter le fonctionnement interne de la Société, le collège d'administrateurs décide à l'unanimité de donner à HEWIMA SRL ci-avant identifiée la même délégation de pouvoirs spéciaux que celle dont disposait antérieurement M&P Properties SRL, représentée par Luc Parmentier, (octroyée en date du 2 mars 2023), les pouvoirs étant décrits, quant à leur nature et montant, à l'article 6 « Gestion de la Société » du Pacte d'actionnaire du 29 octobre 2018 (le « Pacte d'actionnaires »), étant précisé que ladite disposition a été adaptée par l'article 3 « Gestion de la Société » de l'avenant n. 2 au Pacte d'actionnaires, avenant conclu le 18 février 2025 (l'« Avenant n. 2 »).

Le collège d'administrateurs précise pour le surplus que l'article 6 du Pacte d'actionnaires et l'article 3 de l'Avenant n. 2 sont d'application à la délégation de pouvoirs spéciaux faisant l'objet du présent procès-verbal.

La présente délégation de pouvoirs est accordée pour une durée indéterminée avec prise d'effet à compter du 22 janvier 2025, pour expirer au jour de leur révocation.

PROCURATIONS

Le collège d'administrateurs décide de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.

Compte tenu du souhait de faciliter le respect par la Société de ses obligations en droit des sociétés, le collège d'administrateurs décide d'accorder à chaque administrateur et à Guillaume Hellebaut et Jean-Matthieu Jonet, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, les pleins pouvoirs aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de toutes formalités (y compris, mais sans s'y limiter, la rédaction et la signature de tous les documents et formulaires nécessaires) en vue (i) du dépôt de tous (extraits de) procès-verbaux, décisions, rapports, projets de fusion, scission ou d'apport, actes et autres documents de la Société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de toute publication ou de la publication de toute information que la Société serait tenue de publier aux annexes de Moniteur belge, et (iii), le cas échéant, de toute inscription ou modification des données à la Banque-Carrefour des Entreprises.

[...]

Pour Merbraines Equilis S.A,
Guillaume Hellebaut
Mandaté